



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 novembre 2020

À cette séance ordinaire, tenue au centre municipal le 2 novembre 2020, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Madame Danielle Roy est absente. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier. La séance se déroule exceptionnellement à huis-clos car nous sommes en zone rouge. L'assemblée débute. Il est vingt heures trente (20h30).

169-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

170-20

Autorisation tenue de la séance à huis clos et diffusé par enregistrement

CONSIDÉRANT la prolongation du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministère de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger en présentiel mais à huis clos;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général secrétaire-trésorier, que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière

et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte que la présente séance soit tenue en présentiel mais à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général secrétaire-trésorier puissent y assister. La séance sera enregistrée et diffusée sur le site Internet de la municipalité.

171-20

Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;

Que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

172-20

Adoption de délégation et de paiement liste des comptes du 14 au 15 octobre 2020

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus;

Les dépôts directs nos : 500820 à 500824	totalisant	9 325.38 \$
Les paiements directs numéros : 1024 à 1041	totalisant	15 079.41 \$
Les chèques numéros : 15540 à 15562	totalisant	<u>93 506.00 \$</u>
Pour un grand total de :		117 910.79 \$



N° de résolution
ou annotation

173-20

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 novembre 2020

Modification des résolutions 61-19 et 62-19 pour remplacer Mme. Brigitte Dufour par Mme. Mireille Girard-Bernier

CONSIDÉRANT le départ de Mme. Brigitte Dufour;
CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Mireille Girard-Bernier;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise la modification de la résolution 61-19 pour la désignation des nouveaux coordonnateur et chefs de missions principaux et leurs substituts dans le nouveau plan de sécurité civile ET la résolution 62-19 pour la désignation du coordonnateur municipal et de son substitut comme intervenant pour l'application du règlement sur le processus d'alerte et de mobilisation en remplaçant le nom de Mme. Brigitte Dufour par Mme. Mireille Girard-Bernier.

174-20

Nomination de Mme. Mireille Girard-Bernier auprès de CLICSÉCUR + autorisation pour signatures diverses

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la secrétaire adjointe soit autorisée à transiger ou signer des documents dans certaines circonstances;
CONSIDÉRANT le départ de Mme. Brigitte Dufour;
CONSIDÉRANT l'embauche de Mme. Mireille Girard-Bernier;
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier, M. Yvon Marcoux, responsable des services électroniques à signer la nomination de Mme. Mireille Girard-Bernier, secrétaire adjointe comme représentante autorisée de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine et à révoquer le nom de Mme. Brigitte Dufour auprès de CLICSÉCUR.

De plus, le conseil municipal autorise la secrétaire adjointe à signer tout document au nom de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général, secrétaire-trésorier.

175-20

Précision à la résolution 164-20 (formation pompier)

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise M. Yvon Marcoux directeur général, secrétaire-trésorier à apporter une précision à la résolution 164-20, nous aurions dû lire ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hénédine prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire. Plutôt que;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine prévoit la formation de quelques pompiers au cours des prochaines années pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

176-20

Renouvellement des ententes de déneigement des cours 2020-2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les ententes de déneigement pour les cours, l'élargissement des rues et pour le déneigement de glissière de sécurité pour 2020-2021;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement;

Que le conseil municipal renouvelle les ententes de déneigement comme suit :

Excavation Stéphane Bonneville	Rue Bédard Sentier école Centre municipal Devant salle municipale Accès presbytère et église Caserne + étang	Forfaitaire idem à l'an dernier
-----------------------------------	---	------------------------------------



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 novembre 2020

Excavation Stéphane Bonneville	Élargissement des rues	À taux horaire idem à l'an dernier
Ferme Bonneville	Accès à la station de pompage aqueduc	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Ferme Lidre inc.	Loisir Poste de pompage Chemin accès station d'épuration	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé
Germain Roy	Glissière de sécurité route Langevin et route Sainte- Thérèse	Forfaitaire à la fois. Prix de l'an dernier indexé

Le sablage des cours est réalisé en extra à la pièce, au besoin pour les entrepreneurs concernés.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des services concernés.

177-20

Autorisation de formation PG Loi 48

CONSIDÉRANT le changement de législation pour la loi 48 concernant les entreprises agricoles qui représentent près de 50% de notre rôle d'évaluation;
CONSIDÉRANT l'offre de formation reçues de PG Solutions à ce sujet;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier à suivre la formation de PG Solutions sur la Loi 48 au coût de 125.00 \$ + tx par webinaire.

178-20

Attestation de fin de travaux pour la réfection du terrain de balle et demande de versement de subvention

CONSIDÉRANT la fin des travaux de réfection du terrain de balle; tel qu'attesté par l'ingénieur conseil;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux demandes de versement de subvention et à la reddition de compte;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement;
Que le conseil municipal atteste que les travaux du terrain de balle sont terminés et autorise M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier à signer les documents requis pour obtenir le versement de l'aide financière prévu au protocole avec les différents organismes.

179-20

Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention

Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 novembre 2020

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-François Nadeau, appuyée par Rabia Louchini, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hénédine approuve les dépenses d'un montant de 42 014,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

180-20

Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention

Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Rabia Louchini, appuyée par Clermont Maranda, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hénédine approuve les dépenses d'un montant de 42 014,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 novembre 2020

Attestation de dépôt de l'état trimestriel au 30-09-2020

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier du 3^{ème} rapport trimestriel au 30 septembre 2020, soit des revenus de 1 889 879 \$ et des dépenses et affectations de 1 409 911 \$.

182-20

Autorisation relevé et service d'ingénieur pour raccordement service GNS et projet plateforme de séchage aux étangs d'épuration

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec l'ingénieur conseil concernant les dossiers de la vidange des étangs et le raccordement demandé pour le projet des immeubles GNS au 150, rue Principale;

CONSIDÉRANT que ce dernier recommande avant l'hiver d'avoir un relevé de terrain et conduits au 150 et 152, rue Principale et aux étangs d'épuration en vue de la réalisation des plans pour construire 1 ou 2 plateformes pour mettre des sacs en vue de la vidange des étangs d'épuration de la municipalité;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise M. Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier à faire réaliser un relevé de terrain et conduits au 150 et 152, rue Principale ainsi qu'un relevé aux étangs d'épuration par la firme Stéphane Roy de Vallée-Jonction à taux horaire avant l'hiver. Il autorise également celui-ci à retenir les services d'Arpo conseil à taux horaire pour réaliser les plans pour permettre le raccordement d'aqueducs et d'égouts au réseau municipal des immeubles projetés au 150 et 152, rue Principale ainsi que des plans pour réaliser des plateformes de séchage des boues dans des sacs. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de l'année en cours.

Questions reçues

-Courriel demandant de souligner les 100 ans de Mme. Lehoullier-Trachy.

183-20

100 ans de Madame Thérèse Lehoullier-Trachy

Il est résolu que le conseil félicite Mme. Thérèse Lehoullier-Trachy pour son 100^{ème} anniversaire ce 14 novembre 2020.

184-20

Offre de rachat de mobilier (chaises exécutives)

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil autorise M. Yvon Marcoux, directeur-général, secrétaire-trésorier à faire une offre de 35% de la valeur à neuf pour les chaises exécutives vendues par Desjardins.

185-20

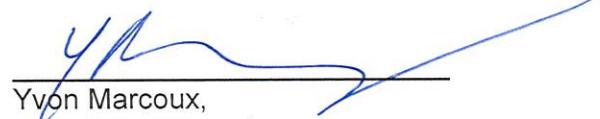
Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heures cinquante-quatre (20h54).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval,
Maire


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés